



# **ADELE**

**Des dispositifs d'aide aux employeurs en difficulté**

## 2 Cibles distinctes

- **Les employeurs non salariés adhérents à l'ASTIA :**
  - Employeurs qui lors d'actions d'AMT expriment des difficultés de santé
- **Des dirigeants d'entreprise faisant l'objet d'une procédure relevant du Tribunal de commerce.**

### **2 cas de figure :**

- Employeurs ayant fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire ou de mise en redressement judiciaire
- Employeurs ayant fait l'objet d'une procédure d'alerte

# Les employeurs non salariés adhérents

- **Pourquoi ?**

- Car les dirigeants sont des travailleurs
- Car leur état de santé conditionne leur disponibilité pour faire de la prévention
- Car cela contribuera à changer notre image

- **Quoi ?**

- Si l'employeur n'exprime pas le souhait d'être reçu par le médecin du travail
  - Proposition d'entretien avec une psychologue du travail spécialisée du dispositif Amarok
- Si l'employeur souhaite rencontrer le médecin du travail
  - Proposition de visite médicale avec à l'issue possibilité d'orientation vers un dispositif clinique ou vers une intervention ergonomique

# Les dirigeants relevant du tribunal de commerce

- **Pourquoi ?**
  - Nous avons été sollicités par le président du tribunal
  - Car les dirigeants sont des travailleurs
  - Car le risque suicidaire peut être élevé
  - Car cela peut aider à sauver des emplois
  - Car cela contribuera à changer notre image

# Quoi ? En cas de liquidation ou de redressement

## Semaine 1

- Consultation médicale

## Semaine 2

- Bilan social si besoin

## Semaine 3

- Synthèse
- Rdv téléphonique ou physique pour le suivi

# Quoi ? En cas de procédure d'alerte

## Sous quinzaine

- Consultation médicale

## Sous un à deux mois, optionnels sur orientation du médecin

- Relais psychologique
- Relais social
- Relais organisationnel

## Sous Quinzaine puis à trois mois

- Synthèse et Rdv de suivi 1
- Bilan et Rdv de suivi 2

# Les dirigeants relevant du tribunal de commerce

- **Comment ?**
  - Un budget spécifique
  - Des partenariats (psychologue clinicien, AS)
  - Des outils d'informations et de communication
    - affiches et des flyers au sein du tribunal
    - Présentation pour les financeurs potentiels
  - Un numéro et un mail contact
  - Une équipe de 4 médecins spécifiquement formés
    - Les RPS spécifiques des TPE
    - La détection du risque suicidaire et les structures d'appui
    - Les procédures du tribunal de commerce



*Merci de votre attention*



**Votre Partenaire Santé-Travail**

**Siège Social** : 8/10 rue des 36 Ponts - 31 400 Toulouse **Tél.** : 05 62 13 15 51

pour en savoir plus : [www.astia.fr](http://www.astia.fr)